



Direction générale de l'alimentation
Sous-direction du pilotage des ressources et des services
Bureau de la qualité de la performance et du pilotage des services

251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Instruction technique

DGAL/SDPRS/2021-631

13/08/2021

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Bilan 2020 du dialogue de gestion du programme 206 "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation"

Destinataires d'exécution

DRAAF
 DAAF
 DDT(M)
 DD(CS)PP

Résumé : Cette note porte à la connaissance de l'ensemble de la communauté de travail de l'organisme DGAL le bilan du dialogue de gestion du programme 206 pour l'année 2020.

Textes de référence : IT DGAL/SDPRAT/2019-532 du 19 juillet 2019 - Mode opératoire « Dialogue de gestion du programme 206 "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation" » (OPE Dialogue de gestion)



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de l'alimentation

Bureau de la qualité, de la performance
et du pilotage des services
Sous-direction du pilotage des
ressources et des services

Réf: SDPRS/2021

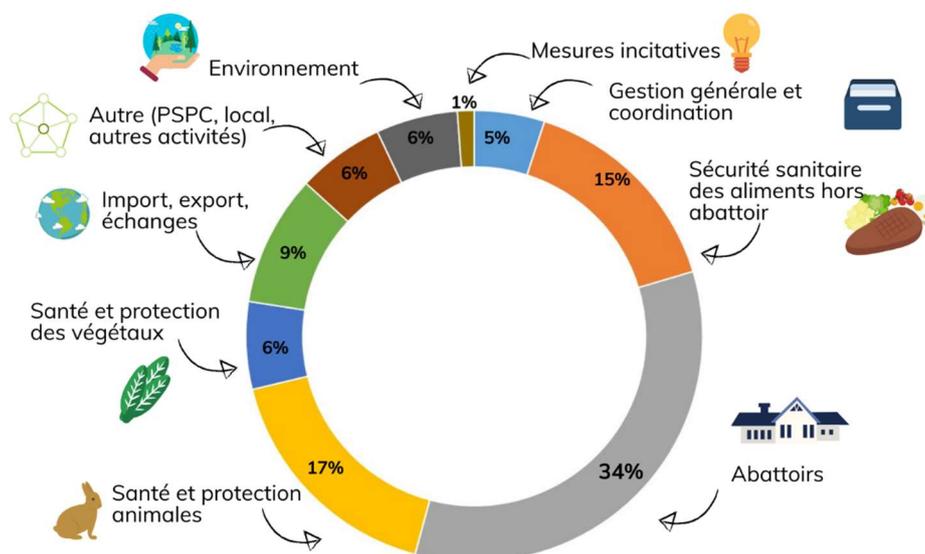
Le dialogue de gestion 2020 en 10 faits marquants

Annexe : Suivi des inspections et indicateurs de performance,
Plan d'activité national

01

Des effectifs en hausse

La consommation des moyens humains du programme 206 s'élève à **4 847 ETPt** en 2020 contre 4 747 ETPt en 2019 (+2%). Cette augmentation est le résultat des recrutements opérés en 2020 dans le cadre du Brexit.



02

L'entrée en vigueur du Brexit

Tout comme le dialogue de gestion précédent, celui de 2020 a été fortement marqué par les reports successifs de l'entrée en vigueur du Brexit. Une période de transition a couru de février 2020 au 31/12/2020.

En 2020, **347 ETP ont été recrutés**. 8 postes de contrôles aux frontières sur la façade Manche / mer du Nord ont été créés ou renforcés. Les agents auront en charge le contrôle des animaux vivants, des produits d'origine animale, de l'alimentation animale et des végétaux. Il s'agit de trafics importants puisque 80% des marchandises britanniques à destination de l'UE passe par la France.

La DGAL, avec France AgriMer, a par ailleurs organisé des formations à destination des exportateurs, notamment primo-exportateurs.

03

La crise sanitaire IAHP

Malgré la mise en place de mesure de biosécurité en élevage et une sensibilisation du public, un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène a été découvert dans un élevage en Dordogne en novembre 2020. **Au 1^{er} janvier 2021, 61 foyers étaient recensés, dont 48 seulement dans les Landes.** Il s'agit de la même souche qu'en 2009. Les Pays-Bas, l'Allemagne et le Royaume-Uni ont également été concernés.

Cette crise a fortement mobilisé, et mobilise encore l'administration centrale ainsi que les services déconcentrés.

Sur le plan budgétaire, une première estimation fait état d'une enveloppe pouvant atteindre 48 M€ pour les seules mesures sanitaires ordonnées par l'Etat notamment les indemnités.

04

L'exécution budgétaire impactée par plusieurs crises sanitaires

L'exécution budgétaire du programme 206 s'est élevée à 239,7 M€ en AE et 237,6 M€ en CP. L'année 2020 reflète comme 2019 les conséquences de diverses crises sanitaires.

La crise de la COVID-19 a entraîné de nombreux reports de charges et d'annulations pour presque toutes les activités de la DGAL (visites sanitaires, plans de surveillance et de contrôle, formations...)

La gestion budgétaire a été également marquée par de nombreux points de vigilance sur le plan sanitaire. Dans le domaine animal, c'est surtout **l'épidémie IAH** qui a eu un fort impact en raison des mesures mises en œuvre pour lutter contre celle-ci (abattages, mobilisation d'un prestataire mandaté par l'Etat, réquisition d'abattoirs supplémentaires.). **La tuberculose bovine ainsi que la contamination d'élevages de visons par le SRAS-Cov 2** ont également été sources de dépenses.

Dans le domaine de la santé des végétaux, l'année 2020 a encore été marquée par la bactérie **Xylella fastidiosa** qui a été détectée en septembre 2020 dans le département de l'Aude, en Occitanie, région jusqu'alors indemne. Le virus du fruit rugueux de tomate brune, détecté en février 2020, a aussi nécessité des mesures de lutte (augmentation du nombre d'inspections visuelles, augmentation des prélèvements).

05

Entrée en vigueur du règlement européen santé des végétaux

Consacrée comme l'année des végétaux, 2020 a été employée à la mise en œuvre le nouveau règlement européen santé des végétaux entré en vigueur le 14/12/19.

Pour les services, ce nouveau règlement entraîne notamment le renforcement et l'extension du dispositif de délivrance du passeport phytosanitaire pour les échanges au sein de l'Union et une surveillance annuelle accrue effectuée par chaque État membre afin de garantir l'absence ou d'empêcher la dissémination de plus de 200 organismes nuisibles aux végétaux classés « de quarantaine »

Une dérogation à la certification pour l'export des fruits et légumes de moins de 5 kg a couru jusqu'au jusqu'au 18 décembre 2020 pour les territoires d'Outremer; avec une tolérance jusqu'à fin avril 2021 pour tenir compte de la période de pleine campagne de production fruitière.

Par ailleurs, le décalage de la mise en œuvre du nouveau règlement a entraîné une sous consommation de -1,9 M€ sur l'activité « gestion des risques pour la santé des végétaux ».

06

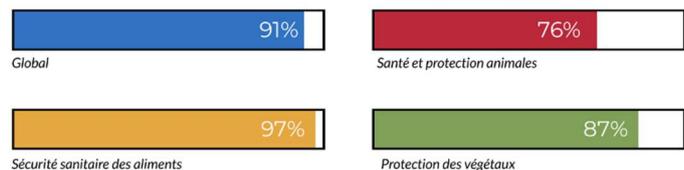
Indicateurs de performance : des résultats satisfaisants malgré la crise sanitaire (cf. synthèse en annexe)

synthèse en annexe

Malgré la crise sanitaire, le niveau de performance atteint par les services en 2020 est satisfaisant, **7 cibles sur 9 ayant été atteintes**. Les résultats sont plutôt stables par rapport à 2019.

L'exception concerne les recontrôles suite à inspection avec mise en demeure, qui ont été moins nombreux en 2020. Le taux de suites données aux inspections non conformes s'est en revanche amélioré dans tous les domaines.

Taux de suites données aux inspections non conformes :



Délai moyen de traitement des rapports d'inspection :



07

Le développement des mesures incitatives

Les mesures incitatives, sous l'effet notamment de la loi Egalim, occupent une place plus importante dans les attentes sociétales et les exigences des services centraux. Lors des entretiens de dialogue de gestion pour 2020, les DRAAF ont fait état d'un manque de moyens pour piloter et mettre en œuvre les mesures.

Les indicateurs, utilisés dans le projet annuel de performance (PAP) et le rapport annuel de performance (RAP), témoignent du niveau d'engagement des services pour relever ces enjeux. En effet, le traitement des animaux à la colistine a baissé de 4,7 à 3,7 de 2019 à 2020 grâce au plan Ecoantibio. Entre 2019 et 2020, le nombre de doses unités de pesticides vendues a connu une baisse de 46,1 millions de doses, soit 78,6 millions en 2020. Le taux de couverture en projets alimentaire territoriaux reflète quant à lui une nouvelle dynamique des porteurs de projets, passant de 49% en 2019 à 65% en 2020.

Une enveloppe de 80 M€ est par ailleurs dédiée aux projets alimentaires territoriaux (PAT) dans le cadre du plan de relance.

08

Un ralentissement des audits entraînant un report de la fin du cycle

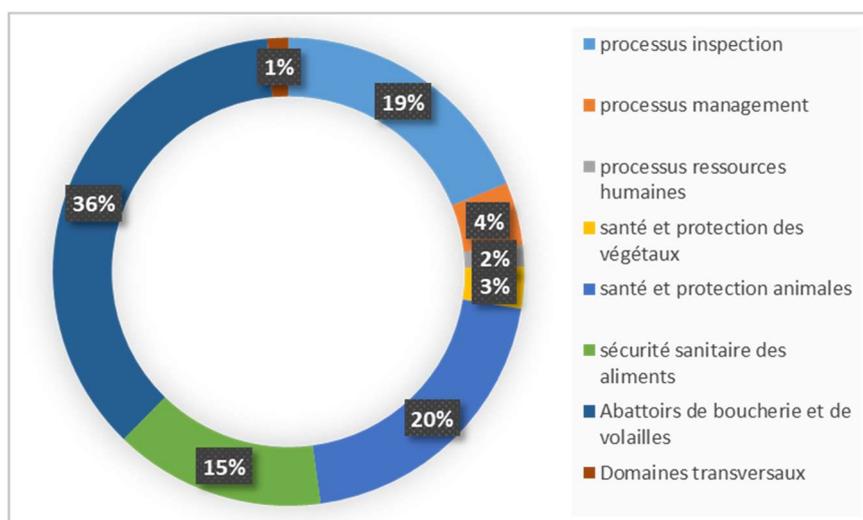
Cf annexe - Audits internes

L'activité d'audits internes a également été impactée par la crise sanitaire de la COVID 19. Si certains ont pu être réalisés à distance, beaucoup n'ont pas pu être menés. C'est pourquoi la DGAL a choisi de prolonger le cycle 2016 – 2020 au premier trimestre 2021. Une priorité a été donnée pour les audits techniques en abattoir.

L'année 2020 a permis de réaliser 52 audits internes au sein des structures de l'organisme DGAL (142 audit en 2019, soit -63%) sur 66 thèmes (contre 185 en 2019). 2 audits externes ont également été menés : un sur le transport maritime des animaux vivants, et un sur la traçabilité bovins et abattages filière laitière.

Le diagramme ci-contre fait état d'une priorisation donnée aux audits techniques en SSA, notamment en abattoirs. La part des audits en SPA a par ailleurs fortement progressé par rapport à 2019 (+13 points), reflet des préoccupations sociétales.

2020 marque aussi le **paramétrage de l'outil Qualishare**, qui permettra une valorisation des audits plus rapide et efficace. Les CRAQ ainsi que les RQL seront formés à son utilisation.



09

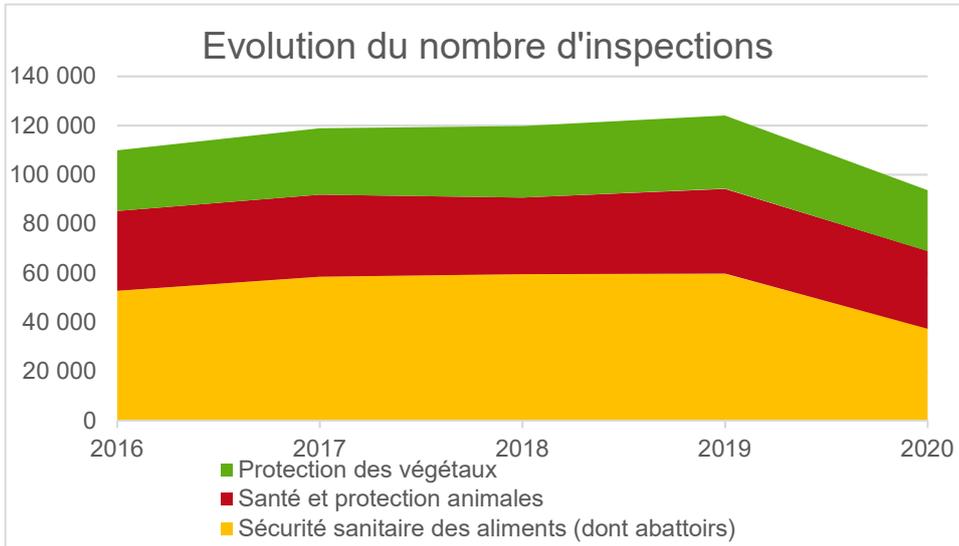
Retour sur l'allègement du dialogue de gestion

Le dialogue de gestion 2020 a été marqué par des allègements en termes de procédure. D'une part, les contrats d'objectifs et de performance ont été simplifiés pour devenir des « éléments du contrat d'objectifs et de performance ». Cette version, sans commentaire, a permis de s'adapter au premier confinement et de ne pas décaler trop largement le calendrier du dialogue de gestion.

D'autre part, une nouvelle version de la note du RBOP a été proposée en préparation des entretiens de dialogue de gestion pour 2021. Celle-ci a été simplifiée pour permettre un allègement et une fluidité dans les échanges, compliqués par la crise sanitaire. De plus, ce nouveau modèle marque une volonté de recentrer les dialogues de gestion sur leur aspect stratégique.

Cette nouvelle note du RBOP a été appréciée par les services en région tout comme en administration centrale et sera donc renouvelée pour le dialogue de gestion pour 2022.

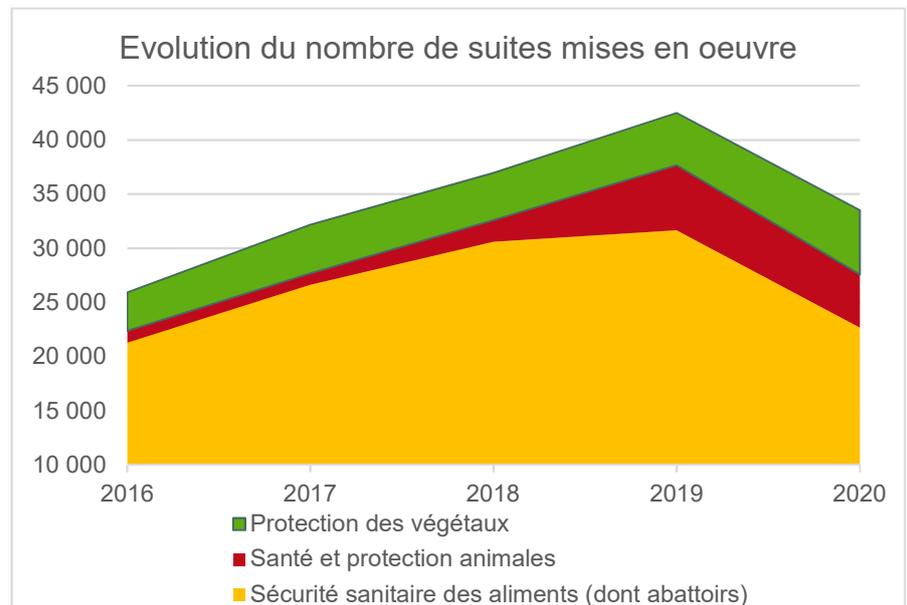
La crise sanitaire de la COVID 19 a impacté fortement les activités de l'organisme DGAL, notamment en raison des deux confinements. Les services en administration centrale tout comme en administration déconcentrée ont dû rapidement s'adapter au télétravail (organisation, matériel...) et aux gestes barrières limitant la tenue de certaines activités. **Grâce à l'implication des services déconcentrés et à la mise en place d'un plan de continuité des services, la pression d'inspections a pu être maintenue.**



Le nombre d'inspections réalisées a malgré tout baissé de 24% par rapport à 2019, soit **93 675 inspections** contre **124 144** en 2019. Si les inspections en santé et protection animales ont été moins impactées (-9%), la répercussion est surtout portée par le domaine sécurité sanitaire des aliments (-37%); une forte diminution est constatée s'agissant de la surveillance ponctuelle nationale obligatoire (-

44%), même si elle touche aussi le volet optionnel (-36%). Le domaine de la protection des végétaux quant à lui a connu une baisse de 17% par rapport à 2019. [Source des données : répertoire INS_001_RESY_TDB_Suivi-inspections-2020]

La crise sanitaire a mis un terme à la progression des suites données aux inspections ayant relevé des non-conformités depuis 2014. Ainsi, 33 687 suites ont été opérées contre 43 736 en 2019 (-22%).



Annexe :

- Suivi des inspections (Données issues du répertoire DEDAL INS_001_RESY_TDB_Suivi-inspections-2020 + données SIGAL)

Domaine	Prescription nationale	Programmation locale				Autres contextes	TOTAL tous contextes d'inspections			
		Progr. Initiale	Progr. locale consolidée	Nombre d'inspections programmées réalisées	Taux de réalisation de la progr.		Nombre réalisées	Taux de réalisation / prescription	Taux de réalisation / progr.	
	(0)		(1)	(2)	=(2)/(1)	(3)	(5)=(2)+(3)	=(5)/(0)	=(5)/(1)	
PSPC : Plans de contrôle / plans de surveillance	56953	60542	-	55896	92%	90	55986	98%	92%	
Protection des végétaux	Certification phytosanitaire	-	650	1015	1537	151%	164	1701	-	168%
	Import et produits végétaux	-	-	-	11	-	-	11	-	-
	Passeport phytosanitaire	-	2601	3430	4428	129%	89	4517	-	132%
	Intrants (PV4)	6655	6521	4942	4818	97%	415	5233	79%	106%
	Paquet hygiène en production primaire végétale (PV6)	510	100	363	464	128%	9	473	93%	130%
	Surveillance des organismes réglementés ou émergents	-	-	-	12190	-	602	12792	-	-
	Sous-total PV4 + PV6	7165	6621	5305	5282	100%	424	5706	80%	108%
Sous-total PV	-	9872	9750	23448	240%	1279	24727	-	254%	
Santé et protection animales	Alimentation animale / Pharmacie / Sous-produits	1621	2074	1679	1293	77%	382	1675	103%	100%
	Protection animale / Expérimentation	7402	9935	7854	7653	97%	4742	12395	167%	158%
	Actions sanitaires en élevage / Reproduction	1734	6101	8991	8669	96%	6722	15391	-	171%
	Identification / Rassemblement	-	331	2135	1844	86%	187	2031	-	84%
	Sous-total SPA	10757	18441	20659	19459	94%	12033	31492	293%	152%
Sécurité sanitaire des aliments	Surveillance régulière nationale	14993	14854	12889	11636	90%	3207	14843	99%	115%
	Surveillance ponctuelle nationale (obligatoire)	28999	25842	16952	14534	86%	3320	17854	62%	105%
	Surveillance ponctuelle nationale (optionnel)	0	3765	2624	3989	152%	770	4759	-	181%
	Sous-total SSA	43992	44461	32465	30159	93%	7297	37456	85%	115%
Total	61914	72774	62874	73066	116%	20609	93675	151%	149%	

Le **taux de réalisation de la programmation** rend compte du respect par les services de leur programmation définie localement. Celle-ci a été reprogrammée pour tenir compte des impacts de la crise sanitaire de la COVID 19 (programmation locale consolidée).

Le **taux de réalisation / programmation** compare la réalisation de l'ensemble des inspections itinérantes (= tous contextes) par rapport à la programmation locale. Cette approche permet de tenir compte des aléas survenus au cours de l'année, au-delà des seules inspections programmées.

Le **taux de réalisation / prescription** réalise le même type de comparaison par rapport à la prescription des sous-directions de la DGAL. *(A noter : les prescriptions des domaines PV4 et PV6 ont été injectées à posteriori par le BQPPS pour permettre l'étude des données).*

- Indicateurs de performance

Domaine commun (DC)		2016		2017		2018		2019		2020	
Libellé	Cible	Résultat									
Global - Taux de suites aux inspections non conformes en PV, SSA et SPA	-	71%	-	77%	-	84%	-	85%	-	84%	
DC0003_00 - Délai moyen de traitement des rapports d'inspection	30 jours	26 jours	30 jours	23 jours	25 jours	21 jours	23 jours	20 jours	22 jours	21 jours	
DC0104_00 - Taux de re-contrôle suite à inspection avec mise en demeure	90%	54%	90%	71%	80%	74%	0,8	68%	80%	64%	
DC0201_01 - Taux d'agents formés au droit pénal appliqué	80%	71%	80%	61%	80%	72%	0,8	76%	80%	75%	

Sécurité sanitaire des aliments (SSA)		2016		2017		2018		2019		2020	
Libellé	Cible	Résultat									
SA0319 - Taux de suites adaptées aux inspections non conformes en SSA	-	83%	85%	94%	90%	96%	95%	97%	95%	96%	
SA0404 - Taux de réalisation des inspections conformément aux instructions nationales en SSA	-	-	85%	68%	80%	77%	80%	76%	80%	80%	
SA0603 - Taux de clôture des alertes SSA	-	-	-	-	90%	89%	85%	88%	90%	90%	

Santé et protection animales (SPA)		2016		2017		2018		2019		2020	
Libellé	Cible	Résultat									
AV0306 - Taux de levée des APMS en santé animale dans les délais préconisés	75%	82%	80%	86%	80%	85%	80%	88%	80%	89%	
AV0416 - Taux de suites données aux inspections non conformes en SPA	50%	58%	60%	61%	65%	63%	65%	71%	65%	76%	

Qualité, santé et protection végétales (QSPV)		2016		2017		2018		2019		2020	
Libellé	Cible	Résultat									
PV0415 - Taux de contrôle de producteurs soumis au passeport phytosanitaire européen	-	-	-	-	90%	34%	90%	39%	90%	ND	
PV0521 - Taux de suites données aux inspections non conformes en qualité et protection des végétaux	75%	64%	75%	78%	75%	83%	75%	81%	75%	87%	

Légende cibles : - atteinte (+/- 5%) - non atteinte (+/- 20%) - non atteinte +20%

Les résultats de l'indicateur PV0415 relatif au passeport phytosanitaire (ex-PPE) ne peuvent être analysés au regard d'un problème de mode de calcul et doit faire l'objet d'une revue.

- Audits internes

